

PROCES-VERBAL DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE TENSION

Numéro du rapport : 120220986

Propriétaire:
rue de la liberté
566230 PONT-A-CELLES

Installateur:
rue de la liberté
566230 PONT-A-CELLES

Donneur de comm.:
Stéphanie Verwilghen
98 Grand Route
1428 LILLOIS-WITTERZEE

Date de l'examen : 24/06/2026

Date du mesurage : 25/06/2026

ID de l'installation : 216220011

Lieu du contrôle:
rue de la liberté, 56
6230 PONT-A-CELLES

I. Description générale et caractéristiques

Type d'installation: Unité d'habitation

Type de câble d'alimentation: EXVB

Section du câble d'alimentation: 10 mm²

Tension nominale: 3x230 VAC

Nombre de tableaux: 4

Nombre de circuits
(borniers, réserve incluse): 32

Année d'installation / d'extension: Après le 1/10/1981, avant le 1/6/2020

Type d'électrode de terre: Piquet de mise à la terre

Type d'interrupteur général: Interrupteur différentiel

Description de l'installation: Voir page suivante

Connexion au numéro EAN:

Connexion en courant nominal (A): 40 A

Différentiel (type): A

Différentiel (ΔI): 300 mA

Différentiel (Nombre de pôles): 4

Différentiel In (A): 300 A

Type de réseau: TT

Référence des schémas (No ou date):

II. Contrôles accomplis

Visite d'inspection: AR 8/9/2019 Livre 1, Chap.6.5

L'enquête porte sur les dispositions légales pertinentes concernant la visite d'inspection d'une installation électrique domestique à basse tension et/ou à très basse tension.

Voir les contrôles effectués en annexe.

III. Constatation pendant l'examen

Voir les infractions, remarques et notes en annexe

IV. Mesurages

Résistance de diffusion de terre(Re) 11,80 Ohm

Résistance d'isolation (Ri) 0,11 Mohm

V. Conclusion

B L'installation électrique n'est pas conforme aux exigences du Livre 1 de l'Arrêté Royal du 8 septembre 2019 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à effectuer par le même organisme dans un délai de 12 mois. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être effectués sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Schémas estampillés, signés et ajoutés à cette inspection:

VI. Notifications

Les résultats de ce rapport d'inspection et/ou d'examen portent exclusivement sur le ou les objets ou lots inspectés.

2. Le rapport ne peut être reproduit autrement que dans son intégralité sans le consentement du client et de l'autorité de contrôle BTI asbl.

3. Conseils pour le propriétaire/gestionnaire/locataire :

-3.1 Le rapport d'enquête doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique.

-3.2 Le dossier doit mentionner toute modification apportée à l'installation électrique.

-3.3 En cas d'accident de personnes, directement ou indirectement dû à la présence d'électricité, le Département fédéral de l'énergie doit être immédiatement informé.

-3.4 Si des violations sont constatées au cours de l'enquête, une nouvelle visite d'inspection doit être effectuée par le même organisme agréé afin de vérifier si, à la fin de la période, les violations ont disparu.

Si, au cours de la deuxième enquête, il est constaté que des infractions subsistent, l'organisme agréé envoie une copie du rapport d'enquête à la direction générale de l'énergie chargée de la haute surveillance des installations électriques domestiques.

L'AGENT CONTROLEUR
Arno Cereghetti



PROCES-VERBAL DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE TENSION

Numéro du rapport : 120220986

Description de l'installation

Installation résidentielle

TD1 :
Différentiel 300mA 40A type A
Différentiel 30mA 40A type A
D4P4D B32A 4,5 KA
10X D2P2D C20A 3KA
TD2:
3X D2P2D C20A
4X D2P2D C10A
1X D2P2D C16A
2X D2P2D B10A
1X D2P2D B6A
TD3:
2x D2P2D C16A
1X D2P2D B10A
TD4:
1x D3P3D C25A
2X D2P2D C20A
3X D2P2D C16A

Contrôles effectués

Conformité entre la mise en place de l'installation électrique et des schémas unifilaires et aux plans de situation	OK ☐	NOK ☒
Contrôle l'état (fixations, dommages, ...) des équipements électriques installés en permanence, notamment en ce qui concerne les interrupteurs, les prises de courant, les connexions dans la distribution et les tableaux, ...;	OK ☐	NOK ☒
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contact direct et indirect;	OK ☐	NOK ☒
Contrôle du fonctionnement des dispositifs différentiels de courant via le bouton de test:	OK ☒	NOK ☐
Contrôle du fonctionnement des dispositifs différentiels de courant via boucle de défaut:	OK ☒	NOK ☐
Vérification de la continuité des connexions équipotentielles (principales et auxiliaires) et des conducteurs de protection des prises de courant et des appareils fixes, fixes ou mobiles à position fixe de classe I	OK ☒	NOK ☐
Inspection visuelle des équipements fixes ou fixes et mobiles susceptibles de mettre en danger des personnes et des biens	OK ☐	NOK ☒
Conformité entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits de courant respectifs qui les protègent	OK ☒	NOK ☐

Conclusions

Infractions:

Informations complémentaires sur les infractions:

Les schémas unifilaire et de positions ne sont pas complets ou pas présent.
Les tableau divisionnaires sont placés sur des matériaux combustible.
La continuité des PE n'est pas en ordre.
La protection contre les contacts direct n'est pas assurée.
l'état de du matériel n'est pas suffisant (prise cassée/fendue).
L'introduction des cables n'a pas été faite de manière à assurer une protection continue.
La valeur de la mesure d'isolement est supérieur à 0.5 Mohm.

Remarques:

Notes: